

Bordereau de signature

ARR2016_0197



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	26/09/2016	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	26/09/2016	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-09-26)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // arrete_mairie

ARRETÉ

OBJET: ABROGATION DE L'ARRETE N° ARR2016_0187 EN DATE DU 12 SEPTEMBRE 2016 PORTANT AUTORISATION DE TOURNAGE DE LA SÉRIE TÉLÉVISÉE « LA VIE DEVANT ELLES » DE FRANCE 3 POUR LA SOCIETE CINÉTÉVÉ PRODUCTION LE JEUDI 15 SEPTEMBRE 2016 DE 08H00 A 20H00 DANS LA COUR DES ANCIENS REFECTOIRES MENIER, ET MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET ESPACES MUNICIPAUX DU MERCREDI 14 AU VENDREDI 16 SEPTEMBRE À NOISIEL (77186)

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
VU la délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2005, relative à la réactualisation des tarifs et redevances pour tournage,
VU la décision n°2015-0224 du 15 décembre 2015 actualisant les tarifs et redevances pour tournage pour l'année 2016,

CONSIDÉRANT la demande, reçue en mairie le 16 août 2016, formulée par la société Cinétévé SA - RCS Paris 82 B 9323 – TVA intracommunautaire FR 58 325 475 820 – siège social au 4 quai des Célestins à Paris (75004) aux fins d'être autorisée à tourner une série télévisée, le jeudi 15 septembre 2016 de 08h00 à 20h00, dans la cour des anciens réfectoires, 21 rue Albert-Menier à Noisiel (77186),

CONSIDÉRANT la demande de mise à disposition de locaux pour entreposer du matériel technique et servir à usage de loges,

CONSIDÉRANT la demande d'annulation reçue en mairie le 14 septembre 2016, formulée par la société Cinétévé SA - RCS Paris 82 B 9323 – TVA intracommunautaire FR 58 325 475 820 – siège social au 4 quai des Célestins à Paris (75004)

ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent arrêté abroge l'arrêté n°2016-0187 en date du 12 septembre 2016 portant sur l'autorisation de tournage de la série télévisée « la vie devant elles » de France 3 pour la société Cinétévé production le jeudi 15 septembre 2016 de 8h00 à 20h00 dans la cour des anciens réfectoires Menier, et mise à disposition de locaux et espaces municipaux du mercredi 14 au vendredi 16 septembre à Noisiel (77186).



VILLE DE NOISIEL

0197

Suite de l'arrêté N°2016

portant abrogation de l'arrêté ARR2016_0187 portant autorisation de tournage de la série télévisée « la vie devant elles » de France 3 pour la société CINÉTÉVÉ, et mise à disposition de locaux et espaces municipaux, à Noisiel (77186).

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté est transmise à/au :

- Bénéficiaire de la présente autorisation,
- Commissaire de police du Val Maubuée,
- Commandant de la brigade des sapeurs pompiers de Lognes,
- Le Centre des Finances Publiques,
- La Police Municipale,
- Service Finances,
- Service Information / Communication,
- Services Techniques,

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le **16 SEP. 2016**

Le Maire

D. Vachez
Daniel VACHEZ



<i>Transmis au représentant de l'Etat le</i>	26 SEP. 2016
<i>Affiché le</i>	26 SEP. 2016
<i>Notifié le</i>	26 SEP. 2016
<i>Publié le</i>	26 SEP. 2016

2/2

